

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VY-LES-LURE

SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

Le jeudi sept décembre deux mille vingt-trois à 20 heures, le conseil municipal de la commune de VY-LES-LURE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de **Mme DESCOLLONGES Christine, Maire de VY-LES-LURE**

Etaient Présents : DESCOLLONGES C. - ANTOINE D. - KOHLER C. MARCHAL I. - FAIVRE R. - HENRY N. - HAUK M. - GUILLAUME T. - SCHWALLER T.

Absents excusés : SIMON J. - MAIRE P. - DENIS S. - VUILLAUME F. - SCHMITT S.

Pouvoirs : MAIRE P. pour ANTOINE D. - DENIS S. pour SCHWALLER T. - SCHMITT S. pour KOHLER C.

Secrétaire de séance : KOHLER C.

Nombre de membres en exercice est de : 14

Présents : **09**

Pouvoir : **03**

Votants : **12**

Le Président ouvre la séance

1. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 novembre 2023.

2. Travaux sylvicoles 2024

Vu le programme des travaux sylvicoles 2024 établi par l'ONF conformément au document d'aménagement de notre forêt,

Vu la proposition de l'entreprise AUGIER Patrick,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir la proposition financière de **M. Patrick AUGIER entreprise** pour les travaux sylvicoles 2024, pour un montant de 16 283,40 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

3. Intégration domaine forestier régularisation parcelle C353

Suite à la délibération, du 28 avril 2010 d'échange de parcelles boisées, il convient de régulariser l'intégration la parcelle C 353 dans le domaine forestier communal, et de sortir les parcelles A 800 et C 144.

Motif : extension et amélioration du patrimoine forestier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE DE SOLLICITER l'application du régime forestier à la parcelle ci-dessous désignée :

Section	N°	Lieu-dit	Surface parcelle	Surface à appliquer
C	353	En Vandomaie	66 a 46 ca	66 a 46 ca

DECIDE DE SORTIR les parcelles suivantes du régime forestier communal :

Section	N°	Lieu-dit	Surface parcelle	Surface à appliquer
A	800	La Corneille	24 a 21 ca	24 a 21 ca
C	144	Entre les deux bois	41 a 03 ca	41 a 03 ca

4. Tableau de classement de voirie modification « rue Neuve »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE D'APPORTER les modifications suivantes au tableau de classement de voirie communale :

- de modifier la longueur de voirie de la voie communale « **rue Neuve** » : **805 ml** (au lieu de 736 ml), soit 69 ml à ajouter.

Désormais, la rue Neuve prend naissance sur la route départementale n°486 côté gauche (PR 15+469) et se termine à 805 m de son origine.

Ancienne longueur : 20 552 m

Modification ajout : 69 m

Nouvelle longueur : 20 621 m

Le présent classement fera l'objet d'une mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et a pour effet de porter le linéaire de voies publiques classées à **20 621 m** de voies communales.

5. Location salle Leclerc : Tarifs 2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier les tarifs de location de la salle communale Leclerc, à compter du **1^{er} janvier 2024**, selon la grille tarifaire :

Soit :

- Habitants du village : 200 €,
- Extérieurs au village : 330 €,
- Elus et personnel communal : 60 €,
- Journée supplémentaire suivant disponibilité : 100 €,
- Manifestations lucratives des associations locales : 45 €,
- Location couverts élus et personnel communal : gratuit,
- Forfait ménage si « à facturer » dans état des lieux : 22 €/heure.

6. Convention de mise à disposition de la salle Leclerc aux associations locales

A la demande de notre assurance, une convention va formaliser, pour régularisation, la mise à disposition de la salle Leclerc aux associations : Judo Club de Vy-lès-Lure et 007 STEP de VY, pour leurs activités sportives tout au long de l'année.

Après présentation des conventions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions de mise à disposition de la salle Leclerc aux associations locales pour la pratique d'activités sportives.

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs renouvellements.

7. Concessions de cimetière : Tarifs 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE MODIFIER les tarifs des concessions de cimetière, **à compter du 1^{er} janvier 2024,**

Soit :

	30 ans	50 ans
Concession 2 m ²	100 €	120 €
Concession 4 m ²	200 €	240 €

Clôture de la séance.

Le Maire,
Christine DESCOLLONGES

Le secrétaire,
Claude KOHLER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Claude Kohler, the secretary.